Rapport de majorité de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du postulat de Madame Fanny SPICHIGER du 5 octobre 2017 intitulé

« Pour une réflexion autour de la création d'un espace de consommation sécurisé et supervisé »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 décembre 2017.

Elle était composée de Mesdames Harmony PILLADO, Mireille SCHOLDER, Fanny SPICHIGER, et de Messieurs Jean-David CHAPUIS, Didier FORESTIER, Roland VILLARD et du soussigné, désigné rapporteur de majorité.

La délégation municipale était composée de Madame la Municipale Valérie JAGGI WEPF, accompagnée du Lieutenant-colonel Pascal PITTET, commandant de la PNV, de Monsieur le Municipal Jean-Claude RUCHET, accompagné de Messieurs Pierre-Yves BASSIN, directeur de Zone Bleue, Pierre-André JUNOD, Chef du Service Jeunesse et Cohésion sociale, et d'Yves POMMAZ, secteur Quartiers et Affaires sociales. Nous les remercions pour les informations qu'ils ont apportées aux membres de la commission.

En préambule, la majorité de la Commission tient à saluer le travail effectué par l'ensemble des acteurs communaux en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie. Ce travail de longue haleine permet d'appliquer à bon escient la politique des 4 piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression) qui vise notamment à diminuer le nombre de décès dus à la consommation de drogue, à réduire la criminalité, et diminuer les conséquences négatives pour la société.

L'association Zone Bleue est un centre d'accueil, d'orientation et de prévention ouvert à toute personne concernée par la problématique de la toxicodépendance (consommateurs, familles et intervenants du réseau socio-médical). Issu d'un projet élaboré par l'Association en faveur des personnes touchées par la toxicomanie (AFPT), il s'inscrit dans le cadre de la politique vaudoise en matière de toxicomanie. Ils ont pour mission de passer de l'aide à la survie à l'accompagnement à la vie¹. Le budget annuel de Zone Bleue est de fr. 600'000.- financé essentiellement par des fonds publics. Notre commune y contribue à hauteur de fr. 75'000.- par année.

Une centaine de personnes toxicodépendantes fréquentent régulièrement Zone Bleue sur les quelques quatre cents personnes concernées par cette problématique qui résident dans l'agglomération yverdonnnoise. Ces personnes bénéficient d'un lieu d'accueil où elles peuvent entre autres se ressourcer, s'informer sur les risques liés à la consommation de stupéfiants, être soutenues et orientées dans des démarches de traitement des dépendances. Zone Bleue joue donc déjà un rôle majeur dans le domaine de la réduction des risques. A noter qu'aucune consommation de stupéfiants n'est tolérée dans leurs locaux. Des contrôles inopinés sont d'ailleurs réalisés en étroite collaboration avec Police Nord Vaudois.

Au niveau communal, la majorité de la Commission constate avec satisfaction que le renforcement de la collaboration interservices a permis d'améliorer de manière significative la propreté des espaces et WC publics, comme en témoigne par exemple les photos ci-jointes prises à fin 2017 à proximité du Pont de Gleyres.

Lors des débats en commission, il est apparu clairement que l'intention du postulat allait au-delà d'une simple demande d'étude. En effet, il sous-tend une incitation claire à la création d'un local d'injection dans la cité thermale. C'est donc un véritable débat de société qui s'est engagé. Si la majorité de la Commission partage sur le fond les préoccupations de la postulante, elle n'est pas favorable à la création d'un local d'injection pour les raisons suivantes.

Mieux vaut renforcer le dispositif actuel

La majorité de la Commission estime qu'il aurait été plus judicieux, en lieu et place d'un tel postulat, de demander au préalable à la Municipalité un état des lieux complet en matière de politique de la drogue à Yverdon-les-Bains, puis de voir quelles seraient les pistes de réflexions à mener pour consolider en premier lieu le dispositif actuel. Le local d'injection prévu à Lausanne en 2018 n'a pas encore été créé et il n'est donc pas possible d'évaluer ses effets sur la toxicomanie, point de vue qui est partagé par la Municipalité.

Sortir de la dépendance plutôt que d'y être maintenu

La majorité de la Commission est d'avis que les toxicomanes ne doivent pas être maintenus dans leur dépendance à l'intérieur d'un local d'injection, mais plutôt orientés vers des thérapies appropriées, notamment celles basées sur l'abstinence. L'objectif est de permettre aux personnes concernées de sortir de leur dépendance. En ce sens, elle s'identifie pleinement à la mission actuelle de Zone Bleue.

Banalisation de la consommation de droque

Le message donné à la jeunesse de notre ville et de notre région serait incohérent. Des efforts très importants de prévention seraient ainsi anéantis par la création d'un lieu où la consommation de stupéfiants serait tolérée en toute impunité. Notre jeunesse a besoin de messages clairs, et non pas contradictoires.

Zone de non-droit

Une problématique supplémentaire serait par ailleurs générée, celle de la création d'une zone de non-droit dans laquelle des produits illicites circuleraient et seraient consommés. Un lieu de deal finirait par s'organiser dans le secteur du local d'injection, sous les yeux d'une police qui deviendrait alors impuissante. A terme, c'est un véritable appel d'air aux dealers qui reviendraient sur place, alors même que leur présence n'est actuellement plus tolérée dans notre ville. A noter que plusieurs toxicomanes fréquentant Zone Bleue ont également fait part de leur opposition à la création d'un local d'injection, témoignages à l'appui auprès de membres de la Commission.

Coûts exorbitants

Un autre aspect négatif d'un local d'injection, au vu de la situation financière très délicate de notre ville, est celui des coûts. La mise en place d'un local d'injection avec du personnel spécialisé coûtera au bas mot plusieurs centaines de milliers de francs par année, grevant ainsi le budget communal dont les dépenses prendraient l'ascenseur, alors même que tous les services de la ville sont appelés à contenir au maximum leurs dépenses. A noter que le coût du futur local d'injection lausannois est budgété à près d'un million de francs par année, entièrement à charge du contribuable de la capitale vaudoise. En effet, le Canton de Vaud ne mettra pas un centime pour financer un local d'injection, comme le Conseil d'Etat l'a rappelé dans ses décisions du 05.10.2017.

Effets sanitaires très limités

Un local d'injection ne résoudrait pas le problème de la présence de seringues usagées dans les espaces et WC publics. En effet, certains toxicomanes peuvent s'administrer jusqu'à dix injections par jour. Ils ne se rendront pas aussi souvent dans un local d'injection. D'autres ne voudront jamais fréquenter un tel endroit. Et enfin, il y a ceux dont le besoin de se droguer se manifeste instantanément, et ils doivent le faire sans délai, en trouvant l'endroit le plus proche possible. On constate par ailleurs que le nombre de décès dus à la drogue en 2005 dans le canton de Zurich, qui possédait déjà des locaux d'injection, était quatre fois et demi supérieur à celui du canton de Vaud².

En résumé, la majorité de la Commission estime qu'il est préférable de renforcer les mesures d'aide et d'accompagnement qui vont de pair avec la lutte contre le deal de rue, et d'investir durablement dans des structures d'accueil dont le but est d'orienter les toxicomanes vers des thérapies qui ont fait leurs preuves, afin qu'ils retrouvent un véritable projet de vie. Il n'est d'ailleurs pas exclu que le Canton de Vaud accorde une aide financière supplémentaire à cet effet.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, la majorité de la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, par 4 voix contre 3, de refuser ce postulat.

Yverdon-les-Bains, le 15.01.2018

Pour la majorité de la Commission Maximilien BERNHARD

Luis

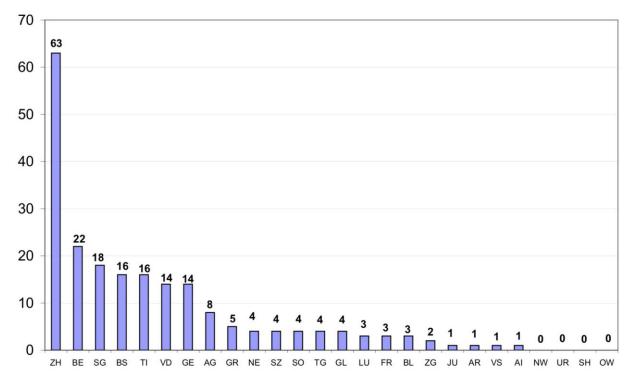
Annexe: ment.

¹ Source : http://www.zone-bleue.ch

 $^2 Source: \underline{https://www.fedpol.admin.ch/dam/data/fedpol/publiservice/publikationen/zahlen_und_fakten/be$

taeubungsmittel/stup 05.pdf

Décès dus à la drogue par canton 2005









WC publics Pont de Gleyres, 14.12.2017



